



Mairie de Lachelle

2, Grande rue
60190 LACHELLE
Tél : 03.44.42.41.17
Mail : mairie@lachelle.fr

Arrêté temporaire de circulation en alternat par sens prioritaire et d'interdiction de stationner Rue de Monelieu et Rue du cul de sac - Lachelle
N°60337-2023-058

Le Maire de la commune de LACHELLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

Considérant l'information préalable à des travaux en date du 25 août 2023 présentée par Monsieur Corentin PELLIEU, de la Société BARRIQUAND, mandatée par l'entreprise SUEZ pour le renouvellement de tampons de voiries, Rue de Monelieu et Rue du cul de sac.

ARRETE

Article 1 – A partir du 8 septembre 2023 et jusqu'au 20 octobre 2023, la circulation sera en alternat par sens prioritaire et le stationnement interdit à l'endroit des tampons à renouveler, Rue de Monelieu et Rue du cul de sac.

Article 2 – La Société BARRIQUAND s'assurera de prévenir les riverains au-moins la veille par tout moyen à sa convenance.

Article 3 – Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 – La signalétique correspondante et la protection du chantier seront assurées par la Société BARRIQUAND qui s'assurera de restituer la voie publique et ses dépendances en parfait état à la suite du renouvellement des tampons.

Article 5 – Le Maire, la Gendarmerie d'ESTREES SAINT DENIS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 28 août 2023



Le Maire,

Xavier LOUVET

Mairie Lachelle

De: PELLIEU Corentin <Corentin.PELLIEU@vinci-construction.fr>
Envoyé: vendredi 25 août 2023 14:38
À: Mairie Lachelle
Objet: Demande arrêté - Renouvellement de tampons

Bonjour,

Nous sommes mandatés par SUEZ pour le renouvellement de tampon dans votre commune, les rues concernées sont :

- Rue de Monelieu (du rond-point jusqu'à la rue de l'église)
- Rue du cul de sac

Pouvez vous pour ces rues m'établir un arrêté de circulation en alternat par sens prioritaire et interdiction de stationner au droit du chantier, pour la période du 8 septembre au 20 octobre 2023.

Dans l'attente de votre retour

Cordialement



Corentin PELLIEU
Conducteur de Travaux
06 27 57 34 89